



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation d'un parent ayant perdu un enfant

Question écrite n° 18596

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur la situation administrative d'un parent ayant perdu un enfant mais aussi quant à la situation administrative d'un frère ayant perdu sa soeur. Ainsi très concrètement, suite à un terrible accident sur un passage à niveau, une famille ardennaise a perdu deux de ses membres : le père de famille et sa fille. Son épouse et la mère de la jeune fille se trouve aujourd'hui dans l'incompréhension devant l'absence de dénomination pour un parent perdant son enfant mais aussi pour un frère perdant sa soeur. Il demande la position du ministre quant à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18596

Rubrique : Mort et décès

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4667

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)